



# UNION NATIONALE DES RETRAITES DE LA POLICE

42-52, rue de l'Aqueduc - 75010 PARIS

☎ 01.53.35.87.40 📠 01.53.35.87.49

Site : [www.unrp.com](http://www.unrp.com)

📧 [contact@unrp.com](mailto:contact@unrp.com)

Paris le 10 février 2014

## **CIRCULAIRE N°01/2014**

### **SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE**

Fin 2013, pas d'embellie sur le front de l'emploi, après le pacte de compétitivité, voilà le pacte de responsabilité. Toujours des allègements de charges pour les entreprises mais où sont les contreparties pour l'emploi et qui va payer ?

Les syndicats sont dans l'expectative, seuls les patrons semblent satisfaits. Au-delà des intentions, nous attendons des actes traduisant une embellie.

Comme expliqué dans une précédente circulaire, il suffirait d'un peu plus d'emploi pour équilibrer nos régimes de retraite.

Le récent rapport du Comité d'Orientation des Retraites (COR) n'est guère plus rassurant. A le lire, les retraités seraient presque des nantis, la pauvreté y serait moins grande que dans le reste de la population.

### **SITUATION UNRP**

A ma prise de fonction, nous avons eu droit à un contrôle URSSAF qui se traduit par un redressement de cotisations, la Trésorerie y fera face. Une majorité des associations est soumise à ce type de contrôle, les syndicats n'y échappent pas.

Tout y passe, y compris le fonctionnement de notre centre de vacances de Cavalaire.

### **ABANDON DU DROIT DE TIMBRAGE POUR RECOURS AUPRES DES TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS**

Depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2014, le droit de timbre (35 €) exigé depuis le 1<sup>er</sup> Octobre 2011 est supprimé.

### **GRIESMAR**

Si la tendance est à la baisse, nous constituons encore régulièrement des dossiers. Le bouche à oreille continue à bien fonctionner.

Récemment les juridictions de NICE, MARSEILLE, BORDEAUX et TOULOUSE ont suivi notre argumentation dans les problèmes de double arrêté, le second ayant été pris en application de l'article L.18 (majoration pour 3<sup>ème</sup> enfant).

Domage qu'au Conseil d'État, il y ait 2 lectures différentes selon la sous-section qui est saisie.

Concernant les collègues partis entre 1997 et 2003, une procédure est en cours devant le Conseil d'Etat. Elle est suivie par notre avocat Me Cédric UZAN-SARANO.

### **AGENDA ET JOURNAL**

Sur les agendas, un bug informatique a entraîné un problème de routage. Il semble qu'il y ait eu une inversion sur les adresses entre les Trésoriers et Secrétaires de section. Nous vous les adresserons au fur et à mesure des retours.

Sur le journal, alors que notre revue était prête le 10 Décembre 2013, un différend entre le publiciste et l'imprimeur a retardé l'impression et le routage. C'est maintenant chose faite.

## **AIDE AU MAINTIEN A DOMICILE POUR LES RETRAITES DE LA FONCTION PUBLIQUE DE L'ETAT**

L'arrêté du 7 Janvier 2014 a fixé le barème de l'AMD. Le plafond des ressources mensuelles est si bas que même nos veuves, qui ont de petites retraites, dépassent souvent malgré tout le plafond.

D'autre part la gestion qui a été confiée à la CNAV (CARSAT au niveau départemental) a tendance à appliquer aux fonctionnaires les mêmes conditions restrictives que pour le privé alors que l'attribution devrait se faire au regard du tableau qui sera publié sur notre site Internet et dans la revue d'avril.

## **RETRAITE PLUS**

Sans engagement financier de notre part, nous avons conclu un accord de partenariat avec cet organisme qui peut vous aider dans vos démarches pour trouver un établissement adapté pour vos proches. Contact N° vert **0.805 69 66 31** - Site Internet [www.retraiteplus.fr](http://www.retraiteplus.fr)

## **CONTRAT FRAM**

Également sans engagement financier de notre part, sur présentation de votre carte adhérent UNRP, vous bénéficiez d'une remise de 10 % sur l'ensemble des offres de cet organisateur de voyage. Les réservations ne se font qu'au siège au **0 826 466 300**

Les catalogues sont disponibles dans n'importe quelle agence de voyage ou sur le site FRAM, à titre d'infos j'ai noté dans la lettre d'infos du Ministère que la remise n'est chez eux que de 9 %

## **EVENTUELLE ADHESION FEDERATION MAGINOT**

Suite à la demande faite dans notre dernier journal, nous avons des retours mais si les sections pouvaient nous communiquer la liste des anciens combattants, je vous rappelle que cela pourrait diminuer le coût de notre prochaine AG de près de 25 % et nous ouvrir l'accès au domaine qui est un superbe centre de vacances au cœur de la Sologne

## **RECEVOIR LA LETTRE INFOS DE L'ACTION SOCIALE DU MINISTERE DE L'INTERIEUR**

Il suffit de donner votre adresse courriel à [action.sociale@interieur.gouv.fr](mailto:action.sociale@interieur.gouv.fr) ou de téléphoner au **01.80.15.41.13**

## **DIMINUTION DES TAUX DE MAJORATION DES CONTATS RETRAITE MUTUALISTE DU COMBATTANT**

Le Décret 2013-853 du 24 Septembre 2013 avait diminué la participation de l'État. Le Projet de Loi de finances 2014 est revenu sur cette disposition. (Attendons l'abrogation définitive)

## **ANCIEN COMBATTANT**

Possibilité de bénéficier de la «*carte à cheval*» sur la date du 2 Juillet 1962 (présence de 120 jours à cheval sur cette date)

## **PARTENARIAT BFM-MGP et INTERIALE-CREDIT MUTUEL**

Pour faire face au coût exorbitant de certaines prothèses (dentaire ou auditive) les mutuelles peuvent cautionner des prêts à taux 0% auprès de ces organismes en sus des remboursements qui peuvent être octroyés.

## **REDUCTION D'IMPÔT POUR BENEVOLES**

Certaines sections ne prennent pas en charge les frais de transport des membres du bureau, sachez que vous pouvez néanmoins établir une note de frais sur la base de 0,304 € du km, ou renoncer au remboursement, mais en fin d'année il peut vous être établi un certificat de déductibilité fiscale.

## **REUNION DU POLE DES RETRAITES**

Le Pôle se réunira le mardi 18 février dans les locaux de l'UNRP, nous vous ferons parvenir un petit compte rendu

A tous bonne lecture,

Le Président,



**M. PALLUAUD**